



PRESENTS

Membres du comité de gestion : JARJINI Bouchra (Vice-Présidente), MATHIEU Robin (Président), NEY Jean-Marc (Conseiller), RANOROHASINA Baholy (Trésorière adjointe), VIGNE Mathieu (Secrétaire) + 29 autres familles présentes

Représentants de la direction de l'Etablissement : SUBTIL Catherine (Principale)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du Compte-Rendu de la dernière Assemblée Générale
2. Bilan de la rentrée 2025 / 2026
3. Vote de confiance pour la reconduction des membres du Comité de Gestion en place et élection de nouveaux membres
4. Informations sur le Marché de Noël
5. Questions diverses

PREAMBULE

Le Samedi 11 Octobre 2025 à partir de 09h15, les membres de l'APE-CFJV se sont réunis dans l'enceinte du Collège Français Jules Verne en assemblée générale ordinaire (AGO) sur convocation du Président. Après un rappel sur les modalités de gestion du CFJV par le président, les différents sujets de l'ODJ ont pu être parcourus.

I. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'AG

M. le Président a rappelé que la dernière AGE s'était tenue le 25/05/2024. M. le Secrétaire a indiqué que le compte-rendu est affiché sur le tableau d'affichage du collège depuis début Juin afin d'être porté à la connaissance de l'ensemble des parents.

L'ODJ de la dernière AG concernait principalement l'adoption du budget pour la réalisation des travaux du nouveau bâtiment. Celui-ci avait été adopté à l'unanimité. Ce compte-rendu a ensuite été soumis au vote de l'ensemble des membres présents au moment du vote (Tableau 1).

Tableau 1 Résultats du vote d'adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 01/04/2023

	Nombre de votes	Part des votes exprimés
Votes exprimés	28*	100%
Pour	28	100%
Contre	0	0%
Abstentions	1	0%

**Au moment de ce premier vote, seules 29 familles étaient représentées*

⇒ **Le CR de la dernière AG a été adopté par l'assemblée**

II. BILAN DE LA RENTREE 2025/2026

Ce bilan a été effectuée par Mme SUBTIL Catherine, principale du CFJV.

Mme Subtil a tout d'abord mentionné les arrivées et les modifications de personnel depuis la fin de l'année scolaire précédente :

- Mme NOROHASINA Salohy qui effectuait précédemment les remplacements est aujourd'hui enseignante titulaire du CE2.
- Mme FASAVELONIRINA Cyndia, professeure des écoles vient d'être recrutée sur le poste de professeure remplaçante en maternelle et primaire.
- Mme ANDRIANARINJATO Avo a été recrutée comme Professeure d'Arts-Plastiques au collège en remplacement de M. Jean-Paul.
- Mme VERNET Séverine est arrivée comme enseignante détachée en Histoire-géographie-EMC au collège.
- Mme RASOLOHARITINA Yanita, ancienne AED, a été promue au poste de CPE
- Mme ANDRIAMALALA Patricia a été recrutée en tant que AED.

L'effectif au moment de l'assemblée s'élevait à 307 élèves, contre 313 élèves à la rentrée 2024 / 2025. Cette baisse s'explique surtout par une baisse des arrivées en TPS / PS.

La répartition des effectifs est donnée dans la présentation jointe.

Mme SUBTIL a par ailleurs mentionné que le taux de réussite au brevet l'année dernière était de 94,5%. Sur les 19 élèves, un n'a pas obtenu son brevet. Elle a notifié toutefois que 5 des élèves ont obtenu la mention très bien avec félicitations de la part du jury.

Enfin, Mme Subtil a fait part des différents projets pédagogiques et événements qui seront mis en place durant cette année scolaire. La liste (non-exhaustive) est disponible sur la présentation jointe.

III. ELECTION DU COMITE DE GESTION

En préambule, M. le Secrétaire a rappelé le rôle du Comité de Gestion et ses obligations puis a procédé à l'explication des conditions de vote.

Rappel des conditions du vote

Les différentes conditions du vote, par respect avec les statuts de l'APE ont été rappelés, à savoir :

- Plusieurs cas peuvent se présenter :
 - Pour les membres du CoGes en poste depuis moins de 3 ans mais qui souhaitent continuer : ceux-ci sont soumis à un **Vote de Confiance Collectif**
 - Pour les membres du CoGes dont le mandat arrive à expiration (3 ans) et qui souhaitent se représenter : Leur candidature est soumise à un **Election**
 - Pour toutes nouvelles candidatures : Celles-ci sont soumises à une **Election**
- Chaque famille possède un seul vote (sauf pouvoir accordé par une autre famille)
- Le vote s'effectue à bulletin secret
- Le CoGes ne peut être composé que de 9 membres au maximum

Cette année, les situations qui se présentent sont :

- 3 membres actuels du CoGes dont le mandat n'arrivait pas à expiration (> 3 ans) se sont soumis à un vote de confiance de l'assemblée : Monsieur **Jean-Marc NEY** (élu en septembre 2024), Mme **Baholy RANOROHASINA** (nouvellement élue en 2023) et Monsieur **Mathieu VIGNE** (réélu en septembre 2023).
- Deux membres actuels du CoGes dont le mandat arrivait à expiration ont souhaité représenter leur candidature : Madame **Bouchra JARJINI** (élue en 2022) et Monsieur **Robin MATHIEU** (élu en 2022),
- Deux nouvelles candidatures ont été déposées au secrétariat : **M. Christophe BOULAND** et **M. Régis FOURNIER**.

Suite à cette présentation, la parole a été laissée à l'assemblée pour d'éventuelles questions ou commentaires. Trois questions ont été posées :

- **Que se passe-t-il si l'une des personnes n'a pas la majorité ?** M. le Secrétaire a précisé que si une des personnes n'obtenait pas la majorité, elle n'était donc pas élue. Toutefois, si a minima deux personnes supplémentaires n'étaient pas élues, cela signifierait que le Comité de Gestion compterait moins de 5 personnes ce qui n'est pas autorisé par les statuts. Il serait alors nécessaire de relancer un appel à candidature et de réorganiser une élection jusqu'à ce que ce nombre soit atteint.
- **Faut-il que 2 personnes supplémentaires candidatent ?** M. le Secrétaire a répondu que non, d'abord parce que les dépôts de candidature étaient clôturés depuis le jeudi 9 octobre et par ailleurs parce que comme indiqué précédemment, le nombre de membres minimum pour la composition du Comité de Gestion est de 5 comme fixé par nos statuts.
- **Les nouveaux candidats se présentent-ils à un poste spécifique ?** M. le Secrétaire a également répondu par la négative. Le principe, en accord avec les statuts, est que les membres élus du Comité de Gestion se retrouvent ensuite lors d'une réunion du CoGes et attribuent ensemble les rôles de chacun.e au sein de ce dernier.

N'ayant plus de questions dans l'assemblée, M. le Secrétaire a ainsi présenté le bulletin de vote sur lequel deux questions étaient inscrites :

- Question 1 : **Renouvelez-vous la confiance accordée aux membres du Comité de Gestion, élus depuis moins de 3 ans ?**
- Question 2 : **Souhaitez-vous que les personnes ayant fait acte de candidature rejoignent le Comité de Gestion** (la possibilité de voter individuellement pour chaque candidat était ici aussi laissée aux votants) ?

Après remise d'un bulletin de vote par personne, chaque famille représentée a pu le remplir et le déposer dans une urne. Le dépouillement a été réalisé devant l'ensemble de l'assemblée et sous la surveillance de deux personnes neutres : M. Paul LELIEVRE, parent d'élèves, et Mme Catherine SUBTIL, cheffe d'établissement, tou.tes deux garant.es de la bonne tenue du vote.

Résultats du vote

Pour rappel, afin d'être réélu ou nouvellement élu, un candidat devait disposer de la majorité des bulletins exprimés. Les résultats du vote sont reportés dans le Tableau 2.

Tableau 2 Résultats du vote de confiance et de l'élection de nouveaux membres du Comité de Gestion

Questions posées	Abstention	NON	OUI	% exprimés
Q1. Renouvelez-vous la confiance accordée aux membres actuels du Comité de Gestion, à savoir : Mme Ony FOURNIER, M. NEY Jean-Marc, Mme RANOROHASINA Baholy, M. VIGNE Mathieu	0	0	34	100%
Q2. Souhaitez-vous que les candidat.e.s suivant.e.s rejoignent le Comité de Gestion ?				
M. BOULAND Christophe	0	0	34	100%
Mme JARJINI Bouchra	0	0	34	100%
M. MATHIEU Robin	0	0	34	100%
M. FOURNIER Régis	0	1	33	97%

⇒ **L'ensemble des candidats a ainsi été élu ou réélu.**

IV. INFORMATIONS SUR LE MARCHÉ DE NOËL

Cette année encore, il a été décidé d'organiser le Marché de Noël. L'organisation est coordonnée par la vice-présidente du CoGes, Mme Bouchra JARJINI assistée par la Trésorière adjointe, Mme RANOROHASINA Baholy. Celui-ci se tiendra le 6/12/2025. Des réunions d'organisation seront bientôt organisées. Les parents sont les bienvenues pour partager leurs idées mais également à intégrer le comité d'organisation afin d'apporter une aide en amont et le jour J.

Suite à cette présentation, une question a été posée :

- **Quelle est la destination des fonds récoltés pendant ce marché ?** Mme la Vice-Présidente a précisé qu'une partie des fonds étaient reversés à l'organisation de la sortie scolaire des 3èmes et au Conseil de la Vie Collégienne. Le reliquat sera reversé dans le fonctionnement du collège afin d'organiser des événements divers qui seront discutés avec la Direction de l'établissement.

V. QUESTIONS DIVERSES

Comme pour chaque AG, un temps d'échanges sur des sujets non-inscrits dans l'ODJ a été laissé en fin de réunion. Les questions posées et discutées sont reportées ci-après.

Compte-tenu de la situation sécuritaire actuelles, quels sont les procédures de prise de décision d'ouverture et fermeture du collège ?

Mme la Cheffe d'établissement a précisé que nous recevions des instructions de la part de l'Ambassade de France et plus particulièrement du Chargé de défense. Il a été précisé par ailleurs que nous étions soumis aux décisions du gouvernement malgache. Enfin, des échanges ont lieu également entre la Direction de l'établissement et le Comité de Gestion.

Concernant la fermeture ou l'ouverture du collège, quels sont les canaux d'information à destination des parents utilisés par la Direction ? Mme la Cheffe d'établissement a précisé que les canaux utilisés sont les canaux conventionnels : Pronote et e-mails en premier lieu mais également les réseaux

sociaux. Le jeudi 25 septembre dernier, la possibilité a également été laissée aux enfants d'appeler leurs parents pour venir les chercher. Une parente d'élève précise toutefois que ce jour-là elle n'a pas été appelée et que ces enfants ont eu peur. Mme la Cheffe d'établissement confirme que tout n'a pas été parfait mais que les procédures seront discutées et améliorées rapidement pour faire face à ce genre d'événements.

On manque d'informations sur le fonctionnement du Comité de Gestion. Par exemple, comment peut-on candidater pour être membre du Comité de Gestion ? Les membres du CoGes ont précisé qu'un appel à candidature pour être membre du CoGes avait été lancé via un formulaire déposé dans les cahiers de chaque enfant fin septembre. Concernant le fonctionnement du Comité de Gestion, il a été rappelé que l'AG est le lieu d'échanges et d'informations sur le fonctionnement de ce dernier et que toutes les décisions sont reportées aux parents d'élèves pour la gestion au quotidien ou votées en assemblée pour les sujets majeurs. Par ailleurs, les cafés des parents mensuels sont aussi organisés afin d'échanger entre parents sur différents points. Dans tous les cas, les membres du CoGes se tiennent à disposition des parents à tout moment pour plus d'informations.

Enfin, il a été rappelé que la participation au CoGes est ouverte à toutes et tous, sans dénigrement de l'origine, de la nationalité ou du sexe de chacun.

Les enseignants locaux sont-ils parties prenantes des décisions sur le fonctionnement du CFJV ? M. le Président a rappelé que c'est l'ensemble du personnel local (i.e. pas seulement les enseignant.es) qui étaient invités à participer aux décisions concernant la vie du collège. Pour ce faire, il y a plusieurs arènes de rencontre entre le CoGes et les représentants du personnel :

- Une rencontre mensuelle entre M. le Président et les délégués du personnel ;
- Le Conseil d'Ecole ;
- Le Conseil d'Etablissement.

Il a été précisé par ailleurs que, concernant les travaux du nouveau bâtiment et la restructuration des salles de classe, et en dépit de ce que semble dire la personne ayant posée la question, les enseignants avaient été consultés plusieurs fois durant ce processus qui dure depuis près de deux ans maintenant. Pour exemple, le changement des menuiseries (fenêtres) a été décidé après une doléance de ces derniers alors que cela n'avait pas été inscrits initialement dans les travaux.

Est-ce que les parents peuvent être force de proposition ? M. le Secrétaire confirme que toutes les propositions sont bien sûr les bienvenues. L'implication des parents, y compris en dehors du Comité de Gestion, sont les bienvenues.

La mise en place d'un lycée au sein du CFJV est-elle envisageable ? Mme la Cheffe d'établissement rappelle que cette question est régulièrement posée par les parents. Malheureusement, la proximité du Lycée Français à Antananarivo est un frein à cette proposition.

CONCLUSION

L'assemblée s'est conclue à 11h30 sur les remerciements du Comité de Gestion pour la participation des familles à cette assemblée et la confiance dont font part l'ensemble de celles-ci à l'endroit du Comité de Gestion.

Le secrétaire de l'APE,
Mathieu VIGNE



Le président de l'APE,
Robin MATHIEU



Annexe I – Présentation réalisée pendant l'AGO
